

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 29 OCTOBRE 2012

M. Jean Bourgknecht, Vice Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après :

"En séance du 17 octobre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 19 de MM. D. Gander et J.-J. Métrailler lui demandant d'étudier l'installation d'un éclairage adéquat sur la place de jeux de la Vignettaz.

Ce postulat, fondé sur une demande de l'Amicale de pétanque Beaumont, Vignettaz et Monséjour, propose l'éclairage des installations sportives, la construction de nouvelles pistes de pétanque ainsi que la construction d'un couvert sur cette place de jeux, notamment dans le but de permettre la pratique de la pétanque durant les soirées d'automne et d'hiver et lors de conditions météorologiques défavorables.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal rappelle l'historique de l'aménagement du secteur de la place de jeux de la Vignettaz.

2003 – 2004

Les premiers contacts entre l'Association des Intérêts du quartier de Beaumont-Vignettaz et l'Association suisse de football ont été engagés.

2005

Dans le prolongement de ces discussions, des contacts ont été pris avec les entreprises spécialisées et un partenariat a été mis sur pied avec la Direction des Ecoles.

2006

Des demandes de subventions ont été adressées à l'ASF et au Fonds cantonal du sport par la Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport (DICS).

2007

Le projet a été présenté lors de l'assemblée générale ordinaire de l'Association de quartier puis mis à l'enquête dans le but d'obtenir le permis de construire.

Les travaux ont été réalisés en 2008 et la place a été inaugurée en juillet 2009. Depuis cette inauguration, cette place est devenue un centre dédié aux loisirs, à la détente et au sport. La population du quartier s'est appropriée naturellement et spontanément de ces lieux.

En l'état, le site propose deux pistes de pétanque et deux tables de tennis de table installées récemment en vue de compléter l'offre du terrain multisports.

Si le Conseil communal est conscient que l'aménagement de nouvelles pistes de pétanque favorisait l'émulation en faveur du développement sportif, il doit cependant analyser cette requête à la lumière des nouvelles contraintes financières et budgétaires auxquelles il est confronté.

Par conséquent, compte tenu du fait que

- 1) *les travaux susmentionnés ont été inaugurés en juillet 2009;*

- 2) *qu'un équipement complémentaire a été réalisé depuis sous la forme d'une installation de tables de tennis de table;*
- 3) *et que l'installation d'un éclairage public impliquerait une consommation énergétique disproportionnée par rapport à l'utilisation effective de la place de sport,*

le Conseil communal estime qu'il n'est pas envisageable de répondre favorablement à cette demande à court terme. Il conviendra de revenir sur ce dossier ultérieurement, en fonction de la capacité des finances communales, ainsi que du coût des aménagements souhaités.

A ce propos, des discussions sont présentement en cours entre l'Association des intérêts du quartier de Beaumont, Vignettaz, Monséjour, l'Amicale de la pétanque, le service des Sports et le service de l'Aménagement pour la réalisation à moindre coût de deux pistes supplémentaires de pétanque. Nous verrons si, dans un proche avenir, nous pourrons à moindres frais répondre positivement à une petite partie du postulat de MM. Gander et Métrailler."